

# LE FORMULAIRE DE DÉCLARATION, RECONNAISSANCE ET CONSENTEMENT DE L'EXPORTEUR ET LE FORMULAIRE DE RENONCIATION DES GARANTS

Voici comment présenter ces documents à vos clients.

## LE FORMULAIRE DE DÉCLARATION, RECONNAISSANCE ET CONSENTEMENT DE L'EXPORTEUR

The image shows the front page of the EDC Declaration, Recognition and Consent form for the Exporter. The form is titled "Déclaration, reconnaissance et consentement de l'exportateur" and includes the EDC logo and the text "Exportation et Développement Canada (EDC) Ottawa, ON K1A 1S3 Canada". It contains several sections of text, including a "Notice" section, a "Canada" section, and a "Respecter les lois et règlements applicables en matière d'environnement, d'équité sociale et de droits de la personne" section. The form is presented as a scanned document with a white background and black text.

## DE QUOI S'AGIT-IL?

Nous exigeons que tous les exportateurs signent le formulaire de déclaration, reconnaissance et consentement. Ce document énonce les attentes minimales auxquelles doit satisfaire l'entreprise qui souhaite faire affaire avec nous.

Il nous aide :

- à déceler et à prévenir les risques liés aux crimes financiers;
- à éviter, à atténuer et à gérer les risques pour l'environnement, les populations et la société;
- à obtenir les conventions, reconnaissances et consentements requis, tels que le consentement à la communication de renseignements.

**Nota** – Ce document doit être signé par l'emprunteur principal de la convention de prêt.

## LE FORMULAIRE DE RENONCIATION DES GARANTS

## DE QUOI S'AGIT-IL?

**EDC**  
RENONCIATION

Exportation et développement Canada (EDC)  
Ottawa, ON K1A 0L5  
Canada

Institution : \_\_\_\_\_ Débiteur (emprunteur) : \_\_\_\_\_

Objet : Cautionnement(s) ou garantie(s) EDC

Conformément aux modalités d'un ou de plusieurs cautionnements ou garanties EDC (chaque étant une cautionnement EDC ou une garantie EDC) et constituant collectivement les « cautionnements ou garanties EDC », EDC peut garantir à l'institution le paiement des sommes que le débiteur emprunteur de l'objet dans le cadre d'un ou de plusieurs accords conclus avec elle (chaque étant une « convention de transaction » et constituant collectivement les « conventions de transaction »). Chaque des soussigné(s) a accepté ou peut accepter un ou plusieurs cautionnements ou garanties en faveur de l'institution pour garantir l'accomplissement de certaines obligations au débiteur aux termes des conventions de transaction.

En contrepartie de l'émission des cautionnements ou garanties EDC en faveur de l'institution et de toute autre contrepartie bonne et valable, recevoir par les parties comme aperçu des reçus et être satisfaites, chacun des soussigné(s) accepte des modalités ci-dessous.

1) **Autre déclaration** - Le soussigné reconnaît et consent que l'émission d'un cautionnement EDC ou d'une garantie EDC en faveur de l'institution et que tout paiement que fait EDC à cette dernière dans le cadre d'un tel cautionnement ou d'une telle garantie :

- 1) soit au profit exclusif de l'institution et non du soussigné;
- 2) ne décharge ni ne dispense le soussigné de ses obligations de paiement en vertu des conventions de transaction éventuellement conclues en faveur de l'institution, ni ne résout ses obligations;
- 3) **Contribution** - Le soussigné renonce expressément à tous les droits et privilèges, en droit ou en équité, ou en vertu d'une disposition législative ou contractuelle, qu'il a ou pourrait avoir contre EDC à titre de co-garant ou de co-caution, y compris tout droit qu'il a ou pourrait avoir à titre de caution (chaque la contribution EDC à titre de co-garant ou de co-caution. En outre, si le soussigné est établi au Québec, il renonce expressément à tous les droits et privilèges qu'il a ou peut avoir contre EDC à titre de co-garant ou de caution solidaire ou conjointe, y compris toute action subrogatoire ou personnelle qu'il a ou pourrait avoir contre EDC en vertu des articles 1601, 1606, 1609 et 2160 du Code civil du Québec.
- 4) **Subrogation** - Le soussigné reconnaît et consent que, à la suite d'un paiement fait par EDC à l'institution dans le cadre d'un ou de plusieurs cautionnements ou garanties EDC :
  - 1) il engage la responsabilité envers EDC en vertu de tels cautionnements ou garanties, qu'il aura signés en faveur de l'institution, que ce soit par la subrogation d'EDC dans les droits de l'institution ou par le recès des droits de l'institution à EDC;
  - 2) il s'engage à signer et à remettre tout document ainsi qu'à prendre toute mesure nécessaire ou souhaitable pour qu'EDC puisse bénéficier d'une telle subrogation ou recès;
- 5) **Divulgateur** - Le soussigné reconnaît et consent :
  - 1) que toute obligation d'EDC de préserver la confidentialité des renseignements est assujettie aux exigences des lois, des règlements ou des procédures judiciaires applicables, ainsi que des engagements internationaux du Canada ou d'EDC;
  - 2) qu'EDC peut divulguer, suivant la signature d'un convention de transaction, les renseignements suivants : le nom du débiteur, le nom de l'institution, les services financiers fournis par EDC et le titre de l'accord d'affaires, une description générale de la transaction commerciale ou du projet commercial (y compris le prêt), et la fourchette approximative en dollars de la valeur du financement EDC;
  - 3) que l'institution peut divulguer à EDC tout renseignement, confidentiel ou non, au sujet du soussigné, notamment les renseignements sur le crédit, les états financiers (publiés et non publiés), les antécédents de paiement, les plans d'affaires, les antécédents et la structure de l'entreprise.

Page 1 de 2 EDC, rue Water, Ottawa, ON K1A 0L5 EDP/17-2010  
www.edc.ca

Obligatoire **UNIQUEMENT** si une personne physique ou morale se porte garante.

Dans le formulaire de renonciation des garants, chaque garant reconnaît ses obligations envers l'institution financière (ou envers EDC, si la Société a payé l'institution financière en application de la garantie) en tant que garant au titre de la convention de prêt.

En signant le document, chaque garant reconnaît :

- qu'il ne peut obtenir une contribution d'EDC à titre de co-garant ou de co-caution;
- qu'EDC n'est pas responsable des obligations de paiement du garant.
- accepter qu'EDC divulgue certains renseignements, conformément aux indications du document.

**Nota** – Ce document doit être signé par chaque personne ou entreprise garante au titre de la convention de prêt (c.-à.-d. qui a garanti le paiement à l'institution financière en cas de défaut de paiement du débiteur).

## DES QUESTIONS?

Veuillez faire part de toutes vos questions relatives au Programme de garanties d'exportations à votre contact à EDC.

## AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Cet aide-mémoire est réservé à l'usage interne des institutions financières; il ne constitue pas un avis juridique et n'annule pas la nécessité pour le client de consulter un conseiller juridique, le cas échéant.